

Compte rendu de la réunion publique de clôture

concernant

**une demande d'autorisation environnementale et d'une demande de
permis de construire**

présentée par la société Les Serres du Buat

**dans le cadre de la création de serres maraîchères agricoles
pour la culture de tomates.**

Cette réunion publique de clôture s'est déroulée le jeudi 30 juillet 2026 de 18 heures 30 à 20 heures 30 à la salle de Chalendrey – 14 grande rue 50540 ISIGNY LE BUAT en présence des personnes ci-après nommées :

le porteur de projet (Société Les Serres du Buat) :

Monsieur Rik VAN DEN BOSCH – directeur général des Serres du Buhat
Monsieur Jean-Marc PAIMBLANC – directeur d'exploitation des Serres du Buhat
Monsieur Thierry BADINOT – responsable technique des Serres du Buhat
Monsieur Hervé DELOUCHE – conseil en environnement Symbiose
Monsieur Irvin ROUSSEL – responsable commercial des Serres d'Isigny

Madame Laurence GONTARD – modératrice/facilitatrice du cabinet Nicaya Conseil
Monsieur Jordan FLEURUS du cabinet Nicaya Conseil

le commissaire enquêteur

Monsieur Patrick BOITON

85 personnes étaient présentes lors de cette réunion de clôture. L'ambiance a été relativement calme toute la soirée avec cependant des moments de vive tension lors des échanges verbaux.

Il a été noté au cours de la soirée, la présence de deux journalistes de la station FR3 Normandie. Ceux-ci ont procédé à un reportage filmé et à des entretiens journalistiques au sein du public.

1. Ouverture de la réunion publique de clôture

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Madame Laurence GONTARD, du cabinet Nicaya Conseil a présenté à l'aide d'un diorama, le déroulé de la réunion. L'intéressée a précisé son rôle consistant à faciliter les échanges entre les différents intervenants.

Madame GONTARD a rappelé les consignes et les règles élémentaires de courtoisie et de respect à observer dans le cadre des échanges entre le public et les représentants du porteur de projet.

Une présentation nominative des intervenants a été précisée ainsi qu'un rappel du calendrier de la consultation du public.

2. Compléments apportés au dossier

Le commissaire enquêteur a pris ensuite la parole et présenté un point de situation au 30 juillet 2026 au matin, sur l'état de la fréquentation du site internet et des contributions.

Il a été constaté 1060 visites du registre numérique sur les supports suivants :

- Avis de consultation du public : 526
- Arrêté préfectoral : 327
- Note de présentation non technique du projet : 234
- Etude d'impact : 278
- Résumé non technique : 246.

La participation du public a consisté au dépôt de 208 contributions en ligne. 7 avis institutionnels ont été reçus, 17 visites aux permanences à la mairie d'Isigny le Buat et 17 contributions déposées.

Puis, Madame GONTARD a précisé les éléments suivants :

Les avis et questions qui ont été posées majoritairement sur les thèmes les suivants :

- La consommation d'eau et la culture hydroponique ;
- La préservation de la zone humide ;
- L'artificialisation des sols ;
- L'énergie et la cogénération ;
- Les effets cumulés ;
- Les conditions de travail ;
- La cohérence du modèle agricole.

La diapositive n° 10 a présenté une complétude du dossier en précisant la date et la nature des sept avis reçus par le maître d'ouvrage. Les mémoires en réponse à ces avis a été mis en ligne sur le registre numérique.

Monsieur Thierry BADINOT – responsable technique des Serres du Buat et Monsieur Hervé DELOUCHE – conseil en environnement Symbiose ont pris successivement la parole pour argumenter et développer les thèmes mentionnés supra.

A la suite de ces interventions, Madame GONTARD a proposé au public un travail en ateliers, afin que chacun puisse proposer des axes d'amélioration du projet, dans le cas où celui-ci serait autorisé sur les thèmes évoqués.

La majorité du public a refusé le travail en ateliers proposé et souhaiter plutôt un échange verbal avec le porteur de projet par le jeu des questions-réponses comme lors de la réunion initiale du 19 mai 2026.

3. Les échanges avec le public

Madame GONTARD a rappelé de nouveau, les règles élémentaires de courtoisie et de respect à observer dans le cadre des échanges entre le public et les représentants du porteur de projet. Les questions et les réponses relevées au cours de la soirée, sont ajoutées **in fine** à la suite de ce présent document.

4. Clôture de la réunion publique

La réunion publique s'est terminée à 20 heures 30, le commissaire enquêteur a remercié l'assemblée de sa présence et a présenté le calendrier des consultations public à venir, à savoir :

■ Dernière permanence à Isigny-le-Buat et fin de la consultation public (salle Guilmard)

- le mercredi 12 août 2026 – de 15 heures à 17 heures.

■ Les suites de la procédure :

- Mise à disposition du compte-rendu de la présente réunion sur le registre numérique ;
- Remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous 3 semaines au Préfet de la Manche et à la Présidente du Tribunal Administratif de Caen et publication ;
- Décision préfectoral dans les 2 mois suivant l'envoi du rapport ;
- Publication de l'arrêté avec dépôt et affichage en mairie durant un mois et sur le site internet de la Préfecture de la Manche durant 4 mois.

Le commissaire enquêteur a rappelé au public :

Les différentes possibilités proposées, pour prendre connaissance du dossier et donner son avis :

- support papier à la mairie d'Isigny-le-Buat ;
- courrier à adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Isigny-le-Buat ;
- consultation du poste information à la Préfecture de la Manche et du site dématérialisé « Préambule ».

Mr Thierry Badinot

Sur la ressource en eau, la première chose qui nous était opposée, c'est que les bassins seraient insuffisamment remplis, notamment au démarrage de la première culture après le chantier. Nous avons donc fait plusieurs simulations, en nous basant sur les projections du GIEC — organisme dont les projections à 2030 et 2050 sont, je pense, incontestables.

Le GIEC indique que l'année la plus défavorable, l'année « accidentelle », correspondrait à 660 mm d'eau sur l'année. La pluviométrie moyenne, elle, n'évolue pas beaucoup : elle reste autour de 930 mm — à titre indicatif, l'année 2022 a totalisé 725 mm. Nous avons donc pris deux hypothèses pour calculer l'eau qui resterait dans le bassin au moment de la première culture.

Dans le scénario « année GIEC », il resterait environ 57 000 m³ d'eau dans le bassin au démarrage de la culture — largement suffisant. Dans l'autre scénario, 80 000 m³. Nous avons ensuite simulé douze années consécutives, comme si le projet avait démarré en 2013, avec tous les aléas climatiques survenus depuis : à chaque fois, nos bassins restent largement alimentés, jamais à sec.

Nous avons fait une dernière simulation, avec une année GIEC à 660 mm suivie de quatre années défavorables comme 2022 : au bout de la quatrième année, le bassin serait à zéro. Mais ce scénario est totalement hypothétique et improbable — dans ce cas, nous ne serions plus en Normandie mais dans un climat sahélien.

Ces simulations démontrent que nous aurons toujours de l'eau grâce à notre système d'autonomie hydrique, sans avoir à pomper dans la nappe ni à nous raccorder au réseau d'eau potable. Nous assumons ce choix : pas de forage, pas de raccordement au réseau d'eau potable d'Isigny. Nous ne serons donc pas préjudiciables à la collectivité pour l'arrosage de nos tomates.

Concernant l'impact du changement climatique sur les bassins, nous avons pris en compte l'évaporation dans nos calculs. Nous venons d'ailleurs de mettre en place un système de « liner » pour couvrir les bassins et limiter l'évaporation, ce qui nous fera gagner environ 5 000 m³ par an — et cela limite aussi le réchauffement de l'eau et la prolifération d'algues, donc bénéfique pour la qualité de l'eau utilisée.

En termes de comparaison, on nous reproche souvent de consommer beaucoup d'eau. Or, rapporté au kilo de tomates produites, nous sommes à environ 15 litres d'eau par kilo — les 150 000 m³ utilisés correspondent à peu près à 10 000 tonnes de tomates. C'est environ dix fois moins qu'une culture de pleine terre.

Nous avons fait une dernière simulation en réponse à l'argument « vous captez l'eau de pluie qui n'ira pas alimenter la nappe ». Sur les 33 hectares concernés, il y a aujourd'hui une exploitation agricole classique — maïs, betterave, blé en rotation.

En prenant l'exemple d'une répartition d'environ 13 hectares de betteraves et 12 hectares de maïs, leur consommation annuelle en eau représente environ 150 000 m³ — soit exactement l'équivalent de ce que nous capterons sur nos toitures pour arroser les tomates. L'impact sur la nappe phréatique, sur la Sée ou sur ses affluents sera donc nul, puisque équivalent à la situation actuelle du terrain.

Le deuxième point qui nous était reproché concernait les émissions de CO₂ liées au chauffage des serres. Il faut inverser la logique : nos serres sont chauffées à 99 % par cogénération. Une cogénération, c'est un gros moteur thermique couplé à une turbine électrique qui produit de l'électricité. EDF nous rachète cette électricité, dont le réseau a besoin — sachant qu'une partie du mix électrique d'EDF vient encore de centrales thermiques au charbon, au fioul ou au gaz, comparables à nos moteurs. Nous sommes en quelque sorte une centrale thermique délocalisée, à la différence près que nous récupérons la chaleur de refroidissement du moteur — que les centrales classiques rejettent par leurs cheminées avec le CO₂ — pour chauffer nos serres. Nous récupérons aussi ce CO₂ pour nourrir la photosynthèse de nos tomates.

Cette production d'électricité est donc plutôt vertueuse pour EDF, et notre énergie « fatale » utilisée est quasiment nulle, puisque ce CO₂ serait de toute façon émis ailleurs — potentiellement par une centrale au fioul ou au charbon, bien plus polluante qu'une centrale gaz. L'idée que nous consommerions de l'énergie fossile pour chauffer nos serres serait vraie si nous avions une chaudière gaz classique ; or celle-ci n'est qu'une chaudière de secours, le chauffage étant assuré uniquement par la cogénération.

Enfin, sur la capacité d'absorption : la serre est un gros poumon à CO₂, un peu comme une forêt concentrée, avec 16 hectares de feuillage sur 4,50 m de hauteur. Elle absorbe l'intégralité du CO₂ émis par la cogénération — nous allons même chercher du CO₂ supplémentaire à l'extérieur pour favoriser encore la photosynthèse. Nous sommes donc consommateurs de CO₂ plus que nous n'en émettons.

Mr Hervé Delouche

Le point important à retenir : le projet prévoit la création d'une zone à vocation écologique de 6,8 hectares, incluant la zone humide. Deux mares existent actuellement mais sont dégradées sur le plan écologique ; nous allons les réhabiliter, sous la surveillance d'un écologue pendant les travaux, et créer cinq mares supplémentaires pour attirer la faune, notamment les amphibiens. Un suivi annuel sera ensuite assuré par un écologue pendant 30 ans.

Ces mesures ont été élaborées avec plusieurs experts écologues issus de deux bureaux d'études, en partenariat avec les services de l'État — la DREAL et l'Office français de la biodiversité (OFB).

Pour continuer à alimenter cette zone humide, il est prévu de restituer environ 40 m³ d'eau par jour, soit 1 240 m³ par mois. Il s'agit d'eau de pluie stockée dans des bassins, ainsi que de l'eau récupérée sur les surfaces imperméabilisées, filtrée avant rejet. Actuellement, cette zone humide n'est pas alimentée, y compris en période de sécheresse estivale — avec le projet, elle le sera, ce qui contribuera à sa préservation.

Un suivi de la qualité des eaux rejetées sera assuré, avec l'installation de deux piézomètres pour mesurer le niveau de la nappe et optimiser l'alimentation de la zone humide.

Sur l'ambiance sonore : un travail important a été mené avec plusieurs experts. Il n'y aura pas de nouveaux équipements de cogénération ; les dispositifs prévus (locaux en béton coulé, pièges à son sur les installations de diffusion de gaz, portes coupe-feu) visent à limiter les nuisances. L'habitation la plus proche se trouve à une distance respectable de la future serre.

Concernant le trafic, une estimation a été faite du nombre de véhicules liés aux salariés et aux livraisons. Un impact significatif sur le trafic est généralement considéré à partir de plusieurs milliers de véhicules supplémentaires ; ici, le surcroît de trafic sera très réduit — moins de 5 % sur la RD85 — donc non perceptible.

Les entrées et sorties seront réparties entre les différentes serres pour répartir le trafic sur le réseau. Le maître d'ouvrage s'engage néanmoins à réaliser des études sonores pour vérifier l'absence d'impact.

La réglementation demande d'estimer l'impact cumulé avec d'éventuels projets voisins — il n'y en a pas ici, mais nous avons tout de même estimé, dans l'étude d'impact, l'effet cumulé de la serre actuelle et du projet futur. Comme indiqué, l'incidence sur le trafic est négligeable. Concernant les produits phytosanitaires, le système est optimisé pour limiter le stock à moins de 40 kg pour l'ensemble des deux serres. Pour l'eau potable, les calculs, basés sur les relevés réels des dernières années, montrent une consommation inférieure à 10 litres par salarié et par jour travaillé — bien en dessous de la moyenne française. Une partie de la serre sera équipée de panneaux photovoltaïques pour compenser la consommation électrique générée.

Enfin, un travail important a été mené avec les écologues et les services de l'État concernant plusieurs espèces à enjeu recensées sur le site : la fougère très clandestine (une plante), le grand capricorne (un insecte), la grenouille agile (un amphibien), la sérotine commune (une chauve-souris) et le faucon hobereau (un oiseau). La plupart ne sont pas impactées, et des mesures ont été prévues pour limiter l'impact sur les autres.

Une question revient souvent sur l'efficacité de la transplantation des haies : nous avons travaillé avec des écologues et la DREAL, qui s'est montrée réceptive à cette proposition. Le retour d'expérience est bon. Cela permet un impact positif sur le paysage — masquer le projet depuis la voirie et les habitations proches —, un effet bioclimatique (apport de fraîcheur) et un rôle de corridor ou de refuge pour la faune.

Sur les espèces invasives : un écologue sera présent pendant les travaux pour suivre leur évolution et éviter leur réapparition. Le suivi écologique global durera 30 ans. L'objectif de l'ensemble de ces mesures, associées à d'autres détaillées dans l'étude d'impact, est d'aboutir à des impacts résiduels négligeables sur la faune, la flore et la biodiversité en général.

1. Mr Gérard Chauvet (collectif Stop Tomates) : Bonjour, Gérard Chauvet, du collectif Stop Tomates. Quand nous avons créé le collectif, nous avons demandé à rencontrer M. Van den Bosch — nous nous sommes rencontrés à deux reprises. Vous nous avez dit que vous produisiez 15 fois plus qu'un producteur classique, que certains plants de tomates atteignaient 25 mètres de longueur, et que vous produisiez 100 kg de tomates au mètre carré. Ce sont des quantités de matière végétale phénoménales, que l'atmosphère normale ne peut pas soutenir faute de CO₂ suffisant — vous êtes donc obligés d'en produire, d'où le choix d'une production d'électricité à énergie fossile. Ne me dites pas que tout le CO₂ produit est consommé par les tomates : on voit souvent les fenêtres des chapelles de vos serres ouvertes, donc une bonne partie s'échappe et participe au réchauffement climatique. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme Gontard : En quoi est-ce une demande de clarification par rapport à ce qui vient d'être présenté ?

Gérard Chauvet : C'est une clarification en soi.

Mme Gontard : Cela n'appelle donc pas de réponse particulière, sauf si quelqu'un souhaite répondre.

Gérard Chauvet : ça peut apporter une réponse si quelqu'un veut me répondre bien sûr. C'est un choix de technologie qui est délétère.

2. Mr Patrick Gill (président de l'association Respire en Val de Sée) : Bonjour, excusez-moi si je ne me lève pas, j'ai quelques difficultés. Avant de poser des questions sur le dossier lui-même, j'aimerais savoir s'il y a un représentant de la municipalité présent, officiel ou non ?

Réponse inaudible à l'enregistrement.

3. Arlette (comité de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie) : Bonjour, je siége au comité de bassin de l'agence Seine-Normandie. Je constate qu'avec l'imperméabilisation, il y aura beaucoup moins d'eau qui arrivera naturellement à la nappe, même en compensant par ailleurs. Avez-vous travaillé sur la qualité de cette eau ? Nous sommes ici sur une zone amont, en interfluve entre deux vallées, donc la situation n'est pas du tout la même qu'ailleurs. Je voudrais avoir une clarification sur l'eau, parce que ce ne sera pas du tout la même.

Mr Thierry Badinot : Sur la qualité : l'eau de pluie captée alimente les bassins, puis sert en circuit fermé à la culture des tomates, avec les nutriments — un circuit sans fuite ni rejet vers l'extérieur. Il n'y a pas de rejet d'eau polluée ou chargée vers l'extérieur, puisque l'eau chargée en nutriments est entièrement consommée par les plantes.

L'eau des parkings, elle, est récupérée dans un bassin dédié et passe par un filtre débourbeur-séparateur qui sépare hydrocarbures et sédiments, pour obtenir une eau claire et non polluée.

Légalement, une fois le filtre conforme, cette eau pourrait être rejetée directement dans les fossés ; nous préférons l'acheminer, via des drains, vers la zone humide — comme l'eau de pluie captée sur les voiries, elle aussi filtrée. Nous n'avons donc aucun rejet de liquide ou d'eau non traitée dans le milieu naturel.

Arlette : Avez-vous déjà des mesures de qualité de l'eau sur la zone humide actuelle ? Et les piézomètres suivront-ils aussi la qualité de l'eau, ou seulement les niveaux ?

Mr Thierry Badinot : Les piézomètres servent uniquement à mesurer l'humidité de la zone, pas la qualité de l'eau. Sur la qualité de l'eau dans nos bassins, celle-ci correspond à l'eau de pluie sortant directement des toitures ; nous ne la contrôlons pas spécifiquement, car elle est réputée propre.

4. Mr Aurélien Marion : Bonjour, Aurélien Marion, co-porte-parole de la Confédération paysanne de la Manche. J'avais une clarification à apporter sur des propos tenus lors de la dernière réunion. Je vous ai amené quelque chose M. Pinblanc. Ce doit être difficile d'être directeur de production. Voici, pour vous un beau chèque. Nous nous sommes demandé comment il était possible d'acheter des terres à 25 000 € l'hectare sans que la SAFER ne bouge. En creusant, nous avons trouvé qu'il y avait eu un échange de fait sur des terres suivi d'une vente : le 20 décembre 2023, M. Pinblanc, son père, sa mère et M. Van den Bosch se sont rendus chez le notaire pour échanger des terres — puis, le même jour, chez le notaire, ces terres ont été revendues à M. Van den Bosch.

On se demande pourquoi, votre papa et vous-même avez dû acheter, échanger des terres pour pouvoir les revendre à Mr Van Den Bosch. Pourquoi Mr Van Den Bosch ne voulait pas les vendre, les acheter directement au premier acheteur ? Nous pensons que cet échange permet de surévaluer une terre comme ça, ça passe à la SAFER de façon discrète, on ne va préempter car un échange n'est pas soumis au même contrôle qu'une vente — et qu'ensuite, en revendant, le prix affiché à la SAFER devient une référence de 25 000 € l'hectare sans apparaître comme spéculatif. Ça permet de contourner la SAFER. En fait la SAFER est dans son droit d'attaquer en justice, parce qu'en fait c'est une fraude à la loi.

Nous nous interrogeons aussi sur le fait que M. Pinblanc, qui dirige également une EARL et occupe le poste de directeur de production des serres, on se demande pourquoi vous avez pu toucher une indemnité d'éviction de 197 310 € pour la rupture d'un bail rural — alors qu'il reste directeur de production sur le même site. Cela fait deux mois que nous avons alerté la SAFER sur ce possible problème de spéculation, il y a un truc bizarre qui se passe. On est là pour leur répéter.

Cette référence de 25 000 € l'hectare n'impacte pas que ce projet. Elle impacte tous les agriculteurs, Parce que la référence de 25 000 €, n'importe quel propriétaire du Sud-Manche, maintenant qu'il veut vendre des terres, peut dire ben ! Regardez, ça se vend à 25 000 € en fait. Ça va impacter tous les agriculteurs. Nous aimerions une réponse sur ce contournement de la SAFER sur ce sujet.

Mme Gontard : J'imagine que vous avez aussi posé cette question sur le registre numérique — le porteur de projet y répondra.

5. Une intervenante : Je voudrais préciser une chose : c'est bien de poser des questions, mais si le sujet est mal orienté dès le départ, cela pose problème. Nous avons besoin de transparence — pourquoi cette somme, etc. M. Pinblanc pourrait peut-être commencer à répondre. J'avais aussi d'autres questions sur ce qui a été présenté tout à l'heure.

La même intervenante : Vous avez indiqué 40 kg de produits phytosanitaires pour les deux serres, pour combien de temps — par jour, par mois ? Je trouve cela d'une légèreté incroyable.

Mr Thierry Badinot : Il s'agissait du stock présent en permanence — un stock stocké dans un lieu fermé à clé, avec bacs de rétention, conforme à la législation, comme pour toute industrie manipulant des produits chimiques. Sur la consommation annuelle, l'ordre de grandeur est similaire, autour de 40 à 50 kg par an — nous évitons volontairement de garder du stock : en cas de maladie, nous commandons au fournisseur la quantité nécessaire, traitons, et ne conservons qu'un léger résiduel. Ce sont donc des quantités très faibles, aussi bien en stock qu'en usage.

L'intervenante : Autre question : vous avez dit que le trafic routier serait moins important, alors que vous allez augmenter le tonnage de tomates produit. Je ne comprends pas.

Mr Thierry Badinot : Nous n'avons pas dit « moins important », mais que l'augmentation — environ 80 véhicules supplémentaires — reste négligeable par rapport au flux déjà existant sur la RD85. La production représente environ 50 tonnes de tomates par jour, soit trois à quatre semi-remorques quotidiens.

Mr Hervé Delouche : Sur le plan juridique, ce qui compte, c'est que le trafic généré par le projet est négligeable — la nécessité réglementaire d'une étude ou modélisation de trafic ne s'impose qu'à partir de plusieurs centaines, voire milliers de véhicules supplémentaires. Ici, le surcroît va se fondre dans le trafic existant sans être perceptible. On sera à moins de 5 % par rapport au trafic actuel. La première étude d'impact de 2019 avait d'ailleurs été validée en ce sens par le conseil départemental, qui avait jugé l'impact du projet sur le trafic local négligeable.

Des personnes s'exprime au fond de la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

6. Laura Touvet (présidente de Manche Nature) : Bonjour, Laura Touvet, présidente de Manche Nature. J'ai une question sur la cogénération : vous vendez de l'électricité à EDF, et vous vendez des tomates. Quel est le ratio entre ces deux sources de revenus ? Qu'est-ce qui rapporte le plus. Laquelle est la plus importante ?

Mr Rick Van Den Bosch : Ca change tout l'année. Mais pour l'année, pour cette année. L'année dernière c'est 30 % vente d'électricité — mais vendre l'électricité, il va y avoir aussi un coût d'achat de gaz. C'est réduire le coût de l'énergie. Pour un total . Ca reste un coût c'est pour chauffer la serre, pas une source de profit. Les tomates restent notre cœur de métier. C'est le cœur de l'entreprise. Ca c'est le plus grand.

7. Jean-Marc Messene (phonétique) (**habitant de Saint-Martin-de-Landelles**) : Bonjour, je suis simplement habitant de Saint-Martin-de-Landelles, très intéressé par ce dossier. Une question me trouble : on parle régulièrement d'un écologue — de qui dépend-il ? Il dépend organiquement des serres du Buat ? et quelle est sa validité scientifique ? Publie-t-il régulièrement des articles scientifiques ? La personnalité qui semble clé pour tout ce qui touche à la protection de la nature.

Mr Hervé Delouche : La réglementation demande depuis quelques années d'affiner l'impact des projets sur la faune et la flore. La DREAL nous demande systématiquement de travailler avec des bureaux d'études spécialisés en faune et en flore— un expert par groupe : mammifères, chauves-souris, amphibiens, reptiles, oiseaux. Nous avons travaillé avec le bureau d'études Ex Æquo, basé à Avranches, qui a une très bonne expérience locale et une très très bonne aura auprès de la DREAL, ainsi qu'avec le bureau BART Environnement, spécialisé en écologie des zones humides.

Nous avons travaillé pendant près de deux ans en partenariat avec l'OFB, la DREAL et la DDTM, ce qui a permis d'aboutir aux mesures les plus adaptées. Certaines de nos premières propositions ont été jugées insuffisantes par les services de l'État, nous en avons ajouté d'autres — la zone écologique de 6,8 hectares évoquée plus tôt n'était d'ailleurs pas une exigence de l'État, mais une proposition du maître d'ouvrage. La réalisation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation au niveau des espèces protégées, au niveau des haies, au niveau de l'écologie. On a réussi à trouver le consensus avec les services de l'Etat.

Jean-Marc Messene : Ma question n'a pas eu de réponse claire. Cet écologue sera payé par les Serres du Buat : quelles seront les publications, pour qu'il y ait une forme de relecture par les pairs (peer review) ?

Mr Hervé Delouche : Toutes les études faune-flore réalisées figurent dans le dossier — le volet faune-flore de l'étude d'impact (environ 150 pages), le volet Natura 2000 (une vingtaine de pages) et le dossier de dérogation espèces protégées (environ 200 pages), avec le nom de tous les intervenants. Pour le suivi futur, le bureau d'études n'est pas encore désigné, mais le principe est le même que pour les 6 000 études d'impact réalisées chaque année en France : c'est le porteur de projet qui choisit et rémunère un bureau d'études compétent, reconnu par les services de l'État — ce n'est pas le citoyen qui paie. C'est ainsi que fonctionnent les études d'impact partout, un cadre qui existe depuis 1976 et n'a cessé de s'améliorer.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Jean-Marc Messene : Je veux savoir qui contrôlera la publication des résultats du suivi.

Mr Hervé Delouche : Le suivi écologique — comme les autres suivis, sur l'eau, les haies, etc. — donnera lieu à un rapport annuel transmis à la DREAL. Sur le plan juridique, je ne sais pas précisément comment un citoyen peut avoir accès à cette information, mais pour donner un exemple : c'est un peu comme une voiture qu'il faut entretenir une fois qu'elle fonctionne bien. Ce point n'a pas encore été formellement acté avec les services de l'État.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Hervé Delouche : Pour le moment, ça pas encore été acté par les Service de l'Etat. Je n'ai pas la réponse, je ne suis pas juriste. J'ai pas dit que le maître d'ouvrage ne voulait pas le donner. Ça pas encore été abordé. A la date d'aujourd'hui il a été convenu avec les services de l'OFB, la DREAL, il y aura un suivi écologique et le rapport qui sera fait à chaque fois tous les ans. Un calendrier a été défini. Il est dans l'étude d'impact. Le rapport sera envoyé à la DREAL, aux services de l'Etat.

Pour compléter : nous avons un engagement sur 30 ans, avec un rapport annuel remis à la DDTM — nous ne pouvons pas nous engager au-delà. L'écologue est effectivement rémunéré par nous, mais les services de l'État restent compétents pour juger de la qualité de son travail. Et les citoyens ont toujours la possibilité de solliciter ces services s'ils constatent une anomalie — cela s'est d'ailleurs produit récemment : la police de l'eau est venue contrôler notre consommation suite à un signalement, et n'a rien trouvé d'anormal. Ce système de surveillance existe et fonctionne. On s'est engagé à produire tous les ans, un état des lieux, l'évolution de la serre aussi bien les équipements techniques et que les éléments soient bien nettoyés et contrôlés par un organisme agréé.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

8. Mme Sorel Carline (association Respire en Val de Sée) : Bonjour, c'est ma première réunion où je viens. J'aimerais savoir, si le projet est acté, combien de salariés aurez-vous en plus sur la deuxième serre ? Et sur le trafic : vous avez évoqué le trafic pour vendre et faire marcher vos serres mais le trafic sera augmenté par tous ces employés. J'aimerais avoir les deux réponses à mes questions.

Mr Irvin Roussel : Le nouveau projet représenterait environ une centaine d'emplois supplémentaires. Les 80 véhicules mentionnés tout à l'heure incluent déjà les salariés — nous n'avons pas besoin de 80 véhicules pour expédier les tomates, cela représente seulement 4 poids lourds (environ 70 à 80 palettes, soit 3 camions par livraison). Le chiffre de 80 englobe donc l'ensemble des déplacements : salariés, livraisons, départs de production. Pour faire 50 tonnes, ça représente 70 à 80 palettes. Cela veut dire 3 camions. 3 palettes par semi-remorque.

9. Une intervenante (nom inaudible) : Bonjour, je suis spécialiste des zones humides. J'ai bien lu le rapport, qui contient beaucoup d'informations sur la liste des plantes et des animaux, mais peu sur le sol — or c'est la lecture du profil de sol qui permet d'analyser le fonctionnement d'une zone humide. Y a-t-il un état des lieux initial du sol, pour pouvoir ensuite vérifier le bon positionnement des piézomètres et les modules du suivi de la qualité de l'eau pouvaient être installé ?

Mr Hervé Delouche : Il existe un protocole défini dans le dossier de dérogation espèces protégées sur l'aménagement de la zone humide et des mares. L'écologue suivra l'évolution de la zone humide et des mares. Il va suivre l'évolution par rapport à la flore et à la faune. Concernant l'eau, le maître d'ouvrage réalise des analyses en laboratoire pour en connaître la qualité — ce n'est pas un problème d'ajouter une analyse annuelle. Sur le sol, des analyses sont également faites de façon classique, comme en agriculture ; ce n'est pas non plus un problème d'en réaliser davantage, même si l'expérience des écologues sur le terrain reste importante. On voit la qualité de la zone humide lorsqu'elle est fonctionnelle à accueillir de la faune etc....

L'intervenante : D'après mon expérience, les bureaux d'études sont souvent très bons sur les espèces mais assez peu sur le sol, ce qui est pourtant fondamental pour comprendre le fonctionnement d'une zone humide.

Mr Hervé Delouche : Il y avait bien un expert zone humide chez Ex Aequo et chez Bart Environnement, en lien étroit avec l'OFB, qui a été très exigeante sur le protocole de mise en place et de suivi de ces zones humides. Tous ces éléments sont expliqués dans les études d'impact et le dossier de dérogation des espèces protégées.

Mr Thierry Badinot : Vous avez une expertise dans ce domaine là, nos experts écologues seront tout à fait à même de vous rencontrer et de partager. La porte sera ouverte pour venir, constater, échanger ou proposer des solutions dans l'évolution de la zone humide.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

10. Mme Annabelle Gallet : Bonjour, Annabelle Gallet, association Respire en Val de Sée. Vous avez indiqué qu'en cas de manque d'eau, vous pourriez arrêter la culture. Pouvez-vous confirmer que cet arrêt n'est prévu aujourd'hui dans aucun mécanisme juridique contraignant figurant dans les projets d'arrêt préfectoral ? Et Vu le réchauffement climatique, je pense qu'à un moment ou un autre vous aurez du mal à avoir de l'eau.

Mr Thierry Badinot : Justement non. On a fait des réponses aux différents organismes, au SAGE notamment. Qui disait que cela ne marcherait pas et que nos bassins seraient vides. On a fait des simulations, basées sur les données du GIEC, qui ne sont pas très optimistes. Pour prouver que notre système fonctionnait et qu'on serait jamais avec des bassins vides. On prend le risque de dire on ne fait pas de forage ni de connexion au réseau d'eau potable si demain le bassin est vide et qu'on s'est trompé, mais nous sommes convaincus, sur la base de nos simulations, que ce ne sera pas le cas et que ça fonctionnera.

Et on a prouvé dans nos simulations que si on avait une année à 660 mm qu'une année GIEC puis après trois années, version 2022. Là on arriverait avec un bassin qui serait vide à la fin. nous aurions le temps d'anticiper avant d'arriver à un bassin vide : changer de variété de tomate moins gourmande en eau, réduire la surface cultivée, voire arrêter la culture sur deux tiers de la serre, Les derniers mois on plus d'eau, on arrête la culture un ou deux mois avant la fin de la saison.

On a deux ou trois années avant de dire, là ça va plus. Dans ces années d'anticipation, on anticipera. Soit on fera une autre culture. On peut faire du poivron plutôt que de la tomate qui est moins consommateur d'eau. Limiter la surface de serre pour avoir moins de tomates pendant une année. Et pour voir comment le GIEC projette à ce moment là. Mais aujourd'hui avec les données du GIEC jusqu'à 2050 et avec les simulations qu'on a faites. On assume le risque de ne pas faire de forage.

11. Marie Sférine (phonétique) : Bonjour, Marie Sférine, citoyenne. Ma question n'est pas très technique. Un chiffre m'a surprise dans votre présentation : C'est la consommation de 10 litres d'eau par personne sur une journée. Avez-vous des toilettes sèches pour les salariés ? Comment cela se passe. Est-ce qu'ils ont le droit d'aller « pisser » ? Excusez-moi la trivialité de la question. Mais je ne dis pas ça tout à fait par hasard. Je voudrais comprendre pourquoi simplement 10 litres d'eau par jour par personne. Question vraiment au raz des pâquerette.

Mr Thierry Badinot : Nous pouvons vous transmettre la facture d'eau du service des eaux, qui est à l'origine de ce chiffre.

Mme Marie Sférine : J'ai deux amies qui ont travaillé à Brécey il y a fort longtemps, et elles n'avaient même pas le temps d'aller aux toilettes. C'est pour ça que je pose cette question et que je voudrais comprendre comment les salariés vont aux toilettes ?. Si ce n'est pas des toilettes sèches, ça prend 7 à 8 litres d'eau. Si des personnes n'y vont pas qu'une fois par jour. Je ne sais comment elles tiennent le coup si elles s'y vont qu'une fois . C'est trivial, mais moi je voudrais une réponse à cette question.

Une salariée (service RH) : Bonjour, je fais partie du service RH de la société. Je suis allée sur le terrain pour voir comment cela se passait. Mes collègues ont bien le droit d'aller aux toilettes. Il y a une image négative qui est faite de l'entreprise. il y a des douches et des vestiaires comme dans toute entreprise. Je pense qu' il y a une moyenne qui est faite en fonction de la saisonnalité de l'activité, avec des périodes plus creuses. C'est une question technique. Je ne peux pas....

Mr Hervé Delouche : Ça fait des années que le chiffre de 150 litres par an par personne, par jour pardon, l'objet de discussions. C'est une moyenne en France. Les agences de l'eau ont tendance à prendre une valeur haute. Ça concerne une personne qui est chez elle du matin jusqu'au soir. Ça veut dire toute une famille par exemple. Il peut y avoir des douches, bains, lavage de voiture, piscine etc. Ici, les salariés ne restent pas toute la journée sur site, ce qui explique un coefficient de consommation réelle avec des relevés par le services des eaux et ça représente moins de 10 litres par personne. Ils consomment moins que la moyenne.

12. Une intervenante : J'aimerais que vous réexpliquiez comment vous fabriquez de l'électricité dans la serre actuelle, et vous disiez que vous en revendez à EDF. Pourquoi il existe quatre entreprises de production d'électricité dans votre serre actuelle. Je voudrais savoir comment ça se passe ? entités juridiques distinctes de production d'électricité sur le même site.

Mr Thierry Badinot : Voulez-vous des explications techniques sur la production d'électricité, ou sur la structure juridique — ce n'est pas la même chose. Voulez savoir comment on produit de l'électricité. D'avoir des sociétés de production d'énergie d'un côté et d'avoir une société d'exploitation de tomates. Dans toute entreprise industrielle, on sépare des entités qui ne sont pas sur la même vocation exactement. C'est fait couramment de ne pas avoir une seule entité juridique pour toute une production. Après, si vous voulez que je vous explique comment fonctionne une cogénération. Je veux bien le faire. Le porteur de projet, il agence juridiquement. C'est peut-être mieux de suivre moteur par moteur l'électricité que sur la structure juridique : il est courant, dans l'industrie, de séparer une entité de production d'énergie d'une entité d'exploitation agricole. Ici, cela permet un suivi précis moteur par moteur. Il sait par moteur ce que ça produit.

Sur le fonctionnement technique d'une cogénération : imaginez un gros moteur, environ 20 mètres de long, 5 mètres de haut et de large — plus gros qu'un moteur de camion. Au bout de ce moteur vous avez un arbre avec une dynamo qui produit de l'électricité. , mais fonctionnant sur le même principe, sauf qu'au lieu de gazole, on y injecte du gaz. L'explosion dans les cylindres fait tourner le moteur, qui entraîne une turbine. Le gaz, c'est du combustible qui va faire l'explosion dans le cylindre. D'un côté, nous achetons du gaz ; de l'autre, nous revendons de l'électricité — un flux bénéfique EDF, qui y voit une énergie verte. EDF a plusieurs entités de production. Notamment des centrales thermo-électriques. Vous avez des centrales au gaz dont le CO₂ et la chaleur du moteur sont évacuées par les cheminées. Vous perdez beaucoup d'énergie. Chez nous, l'intérêt que l'on a, c'est que cette chaleur est récupérée pour chauffer les serres, et le CO₂ capté sur les cheminées qui ont un captage qui sert à récupérer du CO₂ pour faire grandir la plante par la photosynthèse. C'est ce double bénéfice qui rend l'installation intéressante — peu d'exploitations ont cette opportunité.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Thierry Badinot : C'est un arbitrage de suivi par moteur. Vous avez le temps d'utilisation de chaque moteur. Vous avez un rendement par moteur.

Mr Rick Van Den Bosch : C'est le moteur, c'est une chose juridique qui est décidée avec la construction de la serre. C'est un bénéfice bancaire, financier. Nous parlons maintenant de serres et pas de cogénération. Nous avons le permis demandé.

Mr Gill Patrick : Je me représente pour le commissaire enquêteur : Gill Patrick, président de l'association « Respire en Val de Sée » et aussi administrateur de Manche Nature, avec Laura Touvet qui est à côté. Je souscrit à ce que Laura Touvet a dit pour la cogénération. Mais là, merci d'avoir eu ce cours technique. C'est un peu long, si Madame, là, vous pouviez demander aux intervenants de raccourcir un peu. Ça fait partie un petit peu du blabla pour éviter les questions par la suite. Non !, non !, non !, Je vous ai pas coupé ! Et je me suis pas permis de vous couper. Je ne veux pas être coupé. Pour une fois que j'ai le micro, je l'ai assez demandé. Je veux le garder hein ! Et je voudrais aussi demander à, que Monsieur Paimblanc ne s'inquiète pas, on pense toujours à lui. C'est pour le collègue de la Confédération Paysanne. Alors, moi, si vous y revenez pas, je reviendrais moi. Alors, moi, vous avez cité le GIEC, le GIEC normand, il faut bien préciser, hein ! GIEC normand, moi je connais bien. Vous dites pas exactement ce qui est dit par le GIEC normand. Je lis simplement ce qu'il y a sur le site. Tout le monde peut aller voir hein ! GIEC normand, ouais ! il y a un site. C'est bien fait . Alors ! Pour soutenir votre démonstration, très

bien. D'accord ! Mais le GIEC normand dit surtout que le véritable enjeu n'est pas une baisse uniforme des précipitations. Il insiste sur une évolution uniforme des précipitations. Du régime des pluies, davantage en hiver, moins en été, des périodes sèches, plus sèches, plus longues. Davantage d'épisodes de pluies intenses et surtout des incertitudes qui justifient de poursuivre les études. Ma question est donc : simple, votre projet est-il dimensionné pour cette viabilité croissante du climat ou seulement pour une moyenne statistique ? Ca, c'est ma première question. En réalité, le GIEC il dit pas qu'il y aura, parce que, je ne sais pas pourquoi, vous n'avez pas parlé des moins 30 % ? Vous n'avez pas insisté. Attendez, vous insistez beaucoup dans votre démonstration numérique. Dans votre démonstration numérique, alors les précipitations, les précipitations annuelles sont très incertaines hein : les étés plus secs, je vous l'ai dit ça. Mai moi, ce que je voulais savoir, c'est en cas de phénomènes comme on le connaît actuellement, de plus en plus fréquents, des interventions de sécheresse avec les arrêtés qui nous tombent dessus. Qu'est-ce que vous comptez faire ? Vos 150 000 litres de m3 de réserve ça tiendra pas. Et là, je viens en contradiction sur ce que vous avez dit sur le maïs, exactement sur le maïs et le blé, vous avez dit : Oooh ! Mais quand l'eau vient, l'eau de pluie vient se déverser sur les champs de maïs et de blé, ça part quand même, ça absorbe. Il y a 30, 28 à 30 % , ça, c'est une étude scientifique, qui part dans les eaux souterraines. Vous, vous allez prélever l'eau de pluie. Vous allez tout prendre ! Tout prendre ! Il n'y aura plus rien dans les nappes souterraines. Ca, c'est un avis. Non ! Non ! Non ! C'est un avis de l'AMRA. C'est marqué dans vos documents. C'est marqué dans vos documents. D'ailleurs pourquoi, pourquoi il y a l'avis de l'AMRA, l'avis de l'ARS, la communauté d'agglo. Qu'est-ce qui y a encore ? Les autres organismes, le SAGE également. Ils sont contre. Je pose mes questions, comme ça, je suis sûr qu'elles seront posées là. Mais j'en ai d'autres à votre service. Ne vous inquiétez pas. Donc, j'aimerais même poser que vous me répondiez à ces questions. Parce qu'elles sont importantes. L'eau pour nous, c'est important. On le sent bien en ce moment. D'accord ! Donc, j'attends votre réponse.

Mr Thierry Badinot : Sur la pluviométrie : le GIEC indique effectivement qu'elle reste stable en moyenne sur plusieurs années — autour de 930 mm à Saint-Hilaire-du-Harcouët — avec des variations d'une année sur l'autre moins marquées qu'auparavant (dans les années 1950, on observait des écarts de 500 mm à 1 m ; aujourd'hui, plutôt de l'ordre de 20 à 25 %). En revanche, à l'échelle de l'année, on observe bien des périodes de fortes pluies suivies de longues périodes sèches — c'est justement ce que notre gestion de l'eau permet d'absorber : nous stockons lors des périodes pluvieuses pour tenir les périodes sèches, et le cycle se recharge chaque année. Notre système est dimensionné pour cela : sur la simulation de douze ans, les années 2015-2017, plus sèches (environ 800 à 850 mm), montrent un bassin qui diminue sans jamais s'épuiser, avant de se recharger lors des années plus pluvieuses suivantes, comme en 2022 (725 mm).

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Thierry Badinot : je n'ai pas dit d'une année à l'autre. Je ne peux pas vous laissez dire n'importe quoi.

13. Mr Adrien Le Chartier : Bonjour, Adrien Le Chartier, Confédération paysanne. Le dossier présente deux sociétés et deux sites séparés pour l'extension, mais mutualise la chaleur, le CO₂, le personnel, la logistique et les fonctions commerciales. Le dossier de dérogation envisage également que les surplus d'eau du nouveau site aillent vers le premier site. La question c'est : Le nouveau site peut-il fonctionner normalement si le site existant cesse son activité ?

Deuxième question, plus agricole : on viabilise de la surface. Quel retour est envisageable de cette terre là à l'agriculture plus tard ? Parce que vous avez parlé de site industriel, voilà !

Mr Thierry Badinot : La première question c'est : es-ce que le site, le projet pourrait fonctionner sans le projet existant, c'est ça ? Écoutez oui ! De toute façon l'organisation du site projet est fait. Si on démonte le site, on gardera une canalisation qui emmène la chaleur depuis les cogénérations jusqu'au nouveau site. Techniquement assez simple à réaliser, avec deux tuyaux d'environ 200 mètres. Le fonctionnement resterait donc possible.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Thierry Badinot : Sur le retour agricole des terres : une serre est un édifice très peu ancré dans le sol — environ 120 litres de béton par pied de structure. En cas de démontage, la structure (acier, alu) se récupère facilement, seule l'allée centrale bétonnée doit être cassée.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Thierry Badinot : La terre végétale n'est pas dans le fond. Si vous mettez la terre végétale et que vous remblayez vous avez une instabilité du terrain. Vous décapez la terre végétale et vous faites le terrassement et vous mettez la végétale dessus. La végétale est stockée sur des merlons sur les alentours. Quand vous refaites le travail du terrain, vous faites la plate-forme complète où vous êtes sur un terrain stable pour que les fondations tiennent.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Thierry Badinot : Il y en a un par 40 m². Quand vous voyez une serre, ça fait une nuée de poteaux. Le sol doit être compacte. Si vous faites des fondations sur un sol qui n'est pas dur, qui n'est pas stabilisé, votre sol bouge et la serre bouge. Le sol est compacté par les engins quand vous terrassez et par le temps avant de faire les fondations.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Thierry Badinot : La culture de serres maraichère de tomates tel qu'on la fait c'est notifié dans la culture agricole.

Mr Adrien Le Chartier : Pourquoi ne pas installer ce type de projet sur une friche industrielle plutôt que sur des terres agricoles ?

Mr Thierry Badinot : Nous avons cherché : une friche industrielle doit avoir un sol sain, sans émanations de gaz ou de pollution, puisque nous produisons des denrées alimentaires. Ces sites sont en général proches des villes, souvent enclavés, avec des formes de parcelles peu adaptées à de grandes surfaces rectangulaires. C'est en pratique très difficile à trouver.

14. Mme Mathilde Briens (phonétique) : Bonsoir, Mathilde Briens, citoyenne habitante de la Manche. Question technique sur la température dans les serres, qui peut atteindre des pics très forts : comment vous réglez cette température, puisque vous voulez garder le CO₂. Est-ce que vraiment, vous pouvez ouvrir pour limiter cette température ? Comment vous gérez la température et pour aussi les gens qui travaillent à l'intérieur et les tomates qui souffrent, je suppose au-dessus de 35°C ? Des petits détails techniques sur la gestion de la température.

Mr Rick Van Den Bosch : Je comprends votre question. En haut de 30°C, nous ne donne pas du tout de CO₂. C'est pas nécessaire. Une plante et un moment tress, nous attendons jusque le moment où la température baisse. Pour les gens qui travaillent dans la serre, nous adaptons notre temps de travail de 6 heures à midi. Jusqu'à la température est bien. Nous faisons tout les choses possible pour avoir meilleurs circonstances pour tout le monde et en plus dans une serre, à partir de 26-27°C extérieur, la plante va aspirer et la température dans la serre est moins haut comme en extérieur. Encore c'est chaud, mais c'est moins chaud comme en extérieur. Le « process » est transpiration et ça prend température de l'air . A ce moment la température dans la serre est moins comme en extérieur.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Rick Van Den Bosch : La déshumidification ça marche le moment, l'humidité dans la serre est trop de 80 % et le moment, c'est la chaleur, la plante besoin aussi cette humidité pour continuer vivre et à ce moment la machine sont off.

15. Marc : Bonjour, Marc, association « Respire en Val de Sée ». J'aurais une question à vous poser. Ca serait sur la consommation de gaz exactement pour chauffer les serres.

Mr Rick Van Den Bosch : Pour la nouvelle serre, c'est environ 12 à 14 kWh/m². Je n'ai pas de calculateur, i — c'est beaucoup moins que normal.

L'intervenant : Et le gaz, il vient d'où exactement ?

Mr Rick Van Den Bosch : le réseau et l'origine du gaz sont pas écrits dans votre gaz, votre électricité et pas aussi dans notre gaz.

L'intervenant : « Marché au gaz » (mot en phonétique) c'est écolo. Quand même.

Mr Thierry Badinot : Le chauffage, c'est l'énergie fatale de production d'électricité.

L'intervenant : Je connais bien le système. Vous avez des serres à Colombelles aussi.

Le porteur de projet : C'est différent : à Colombelles, c'est la centrale d'incinération. C'est compliqué, là, vous faites tourner aussi une bobine électrique pour une chaudière, qui fait chauffer de l'eau. Vous faites tourner une turbine électrique et vous avez une chaleur résiduelle. Mais une fois qu'elle est passée dans la turbine électrique, elle est beaucoup moins avantageuse — Vous avez de l'eau qui est autour de 30 à 40°C maximum. C'est aussi un moyen de trouver de l'énergie fatale. On recherche ce genre de soucis, mais le foncier disponible à proximité de Colombelles était limité et la serre est pas très grande, de quelques hectares mais c'était impossible de faire plus.

Mr Rick Van Den Bosch : Pour préciser, C'est pas nous, nous avons aucune ligne avec celle de Colombelles. Je ne connais.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Rick Van Den Bosch : C'est dans le dossier.

16. Mr Aurélien MARION - Confédération paysanne. Donc, moi, personnellement, je me demandais comment vous arrivez à faire avancer ce projet. Parce qu'en fait, dans cette salle, on voit personne, je vois personne qui est pour le projet. Dans les journaux, très très peu.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

L'intervenant : Bien ça serait bien que vous parliez du coup ! Parce qu'on sait pas. Politiquement on entend aucun..

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

L'intervenant : Ce serait bien.. Ce serait bien de... Je peux poser ma question ?

Des personnes s'expriment dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

L'intervenant : On est d'accord. Je vais vous dire pourquoi. Je peux vous répondre du coup ? Moi j'ai jamais coupé la parole. Il y a un point important. On nous vend ce projet comme étant un projet qui va empêcher d'apporter des tomates de l'étranger ce qu'il va faire c'est qu'il va juste baissé les produits, puisque je veux rappeler que ce projet fait partie d'un groupe multinational qui s'appelle Agrocare. Une entreprise hollandaise qui construit aussi des serres en Tunisie, au Maroc. Si vous regardez sur leur site, leurs serres en Tunisie, au Maroc sont faites pour compléter la production européenne, pour pouvoir être au même niveau que les supermarchés. Je finis juste la petite réponse sur ça. En fait, ce qu'ils font, en fait, ils organisent leur production à l'échelle extra-européenne pour être plus gros que tout le monde, manger tout le monde. Leur but c'est d'être un monopole de la tomate. C'est eux qui le disent. C'est sur leur site. D'avoir 1000 ha. C'est pas des bêtises ! C'est eux ! C'est eux qui le disent !

Des personnes s'expriment dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

L'intervenant : oui ! Et je parle pas de fruits de la passion. On peut parler des fruits si vous voulez. Ma question était positive à la base. Je demandais justement, vu qu'il y a très peu de gens qui sont pour, qu'au niveau politique, on a pas entendu de politiques qui étaient pour L'instant. J'ai pas entendu. J'ai cherché. On a interviewé tout le monde. Et je me dis comment ça peut avancer, alors qu'il n'y a aucun politique qui suit, qui aide en fait. Ma question arrive, parce que du coup, vous nous avez dit tout de suite que le projet était déjà prévu d'avance. Parce qu'il y a déjà des canalisations de prêtes. Que c'est pas facile d'avoir des terres. C'est ce que vous avez dit ! Que c'est pas facile d'avoir des terres ! Pourtant, vous avez réussi à acheter des maisons, plein de terres etc... En spéculant, Je ne sais Madame, si vous êtes agricultrice, personnellement, ça me ferait « chier ». Le prix des terres augmente à 25 000 € et du coup je me demande, depuis quand vous êtes accompagnés par la SAFER ? Est-ce que c'est la SAFER qui vous a conseillée pour les frauder ? Parce que le chèque que je vous ai donné tout à l'heure. C'est de la fraude à la loi en fait. Mais non ! Du coup, comment peut-on vous faire confiance, sachant que vous avez déjà fraudé en fait.

Comment peut-on vous faire confiance ? Sachant que vous avez déjà fraudé et depuis quand la SAFER vous accompagne pour acheter des terres ? Deux questions, c'est important je trouve.

Mme Gontard : Sur la confiance, c'est pas au porteur de projet de juger. C'est au Préfet qu'il adviendra de prendre une décision et de juger. Si les documents produits par la société et ses engagements sont fiables ou pas.

Mr Rick Van Den Bosch : C'est pas notre faute.

Mr Aurélien MARION - Confédération paysanne. Il a pris la parole dans un journal.

Une personne s'exprime dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr PAIMBLANC : Le montage, moi, j'ai une EARL depuis 25 ans. Le montage juridique qui permet de faire des affaires fiscales et je m'en suis pas privé. Ben ! Écoutez, on monte des sociétés, si c'est pas pour faire du juridique et du fiscal, à quoi ça sert ? C'est légal ! Je n'ai pas encore été en prison.

17. Une intervenante : Je ne me présente pas, je ne suis pas d'ici, mais j'écoute votre réunion. Vous êtes bien sympa, vous faites des mares, par des écologues qui vont venir vérifier — mais vous faites ça que pour, alors les animaux, après ils vont crever. Si il y a plus d'eau. Mais ma question c'est : Est-ce que vous avez fait une étude sur la qualité de vos tomates pour le plan humain ? C'est nous qui les mangeons ! Regardez, la Silicone Valley, ils font des ordinateurs, mais ils en donnent pas à leurs enfants ! Donc, est-ce que vous pouvez répondre à la question.

Mr Rick Van Den Bosch : oui nous faisons tous les jours. Nous vendrons tous les tomates en France et les collecter est bien.

Des personnes s'expriment dans la salle, sans micro, les propos sont inaudibles sur la bande son.

Mr Hervé Delouche : Oui, c'est un organisme. Il a donné.... Ce qui est important c'est l'aspect juridique, c'est démocratique pour que les organismes puissent émettre leur avis. Il y avait du positif du CDPNAF. La CRPN était contactée. On a eu un accord tacite, sur le plan juridique, c'est un accord tacite. C'est votre avis, je le respecte, mais en aucun cas, je le partage et après il reste encore le CODERST à se prononcer et en dernier lieu le Préfet. Vous avez un certain nombre d'idées, après, il faut respecter le cheminement, la démocratie et accepter que les choses se passent, comme elles doivent se passer.